

## La nouvelle politique culturelle du Québec LE LOISIR CULTUREL NOMMÉMENT RECONNU

12 juin 2018 — L'Association québécoise du loisir municipal (AQLM), qui regroupe les travailleurs en loisir de plus de 300 municipalités, se réjouit de voir le loisir culturel nommément reconnu comme dimension de la culture dans la nouvelle Politique culturelle que vient de dévoiler le Gouvernement du Québec.

Cette politique propose « des orientations adaptées aux enjeux actuels, souligne-t-on en introduction. Elle vise l'avancement de la société québécoise par le renforcement de l'écosystème artistique et culturel, l'adaptation des interventions à l'ère numérique et l'ouverture à d'autres dimensions. Ainsi, le loisir culturel, la pratique en amateur, le bénévolat, l'aménagement du territoire et la conservation du patrimoine culturel y occupent une plus grande place, ce qui leur permettra de s'insérer davantage dans le système culturel. »

En juin 2016, dans le mémoire qu'elle avait présenté au ministère de la Culture (Le loisir culturel, pierre d'assise de la participation citoyenne à la culture), l'AQLM demandait avec insistance que la future politique culturelle « reconnaisse la valeur du loisir culturel ». C'est maintenant chose faite et très prometteur pour le développement du loisir culturel dans les municipalités.

L'AQLM se réjouit également que la Politique culturelle retienne l'engagement citoyen comme « apport essentiel à la vitalité et au rayonnement de la culture. » (Orientation 1, Une vie culturelle en français, participative et engagée). Il y a là une reconnaissance du bénévolat qui est on ne peut plus claire, comme le montre le passage suivant : « Les bénévoles offrent du temps et mettent leurs compétences au service des organisations culturelles, dont elles sont parfois les seules ressources humaines. Leur engagement en culture leur permet par ailleurs d'acquérir des compétences qu'ils mettent à profit dans d'autres contextes par la suite. »

La mesure 2 du Plan d'action qui accompagne la nouvelle Politique culturelle, intitulée Encourager la pratique du loisir culturel et les initiatives utilisant la culture comme outil d'intervention sociale, prévoit d'ailleurs la « création de mécanismes de reconnaissance de l'engagement citoyen bénévole en culture ».

Cette même mesure annonce aussi des actions en matière de promotion du loisir culturel, de soutien financier d'activités de loisir culturel dans une perspective de meilleure accessibilité, ainsi que de formation et d'accompagnement pour l'intégration de volets culturels à l'offre de services en loisir public. Une enveloppe globale de 10 M\$ se rattache à cette mesure.

Autre motif d'encouragement, l'intérêt que porte la Politique culturelle aux travailleurs culturels, parmi lesquels elle mentionne « les professionnels du loisir ». « Nombreux sont qui doivent [...] composer avec la précarité professionnelle, signale-t-on. À cette précarité s'ajoutent des besoins touchant la préparation de la relève et le maintien du personnel en mesure d'assurer la pérennité des organisations. Le gouvernement choisit d'intensifier son action pour améliorer les conditions socioéconomiques des artistes et des travailleurs culturels et pour sensibiliser la population à la valeur de leur travail. » (Orientation 2, L'accès équitable à une vie professionnelle gratifiante et évolutive).

L'orientation 3 de la Politique culturelle a pour objet de « dynamiser la relation entre la culture et le territoire ». Ainsi vise-t-on à « prendre en compte la diversité des régions » et à « prendre appui sur les initiatives culturelles de municipalités, des municipalités régionales de comté et des Autochtones ». À cet effet, le Plan d'action prévoit la « publication d'un nouveau cadre de référence et d'un nouveau guide d'élaboration d'une politique culturelle municipale ». (Mesure 28)

L'AQLM note avec satisfaction que la Politique n'oublie pas les plus petites municipalités. « [Elles] ont leur propre dynamisme culturel, lequel est nourri par la détermination des personnes engagées dans la culture. Inspirées par cette énergie, les instances municipales sont au premier plan et revendiquent des approches et des moyens adaptés à leur réalité. Dans leurs actions, elles tiennent compte des aspirations et des besoins de la population ainsi que de l'évolution démographique, tout en tirant parti des nouveaux modes d'accès à la culture associés à l'évolution des technologies. »

Et l'AQLM ne peut que souscrire entièrement à cette affirmation, qui se rattache à l'objectif visant à « accroître la synergie des secteurs culturels et sociaux » (objectif 1.5) : « Les municipalités, les organisations et les associations citoyennes sont notamment des partenaires de premier plan pour le renforcement des liens culture-société. Leurs interventions dans le domaine culturel sont facilitées par la proximité des passerelles que sont les centres communautaires et de loisir, les logements communautaires et sociaux, les milieux de travail, les groupes de soutien, les maisons de femmes, les hôpitaux, les CLSC, les milieux carcéraux, etc. Dans un tel contexte, le gouvernement entend encourager la mise en place de conditions propices à la collaboration entre les acteurs culturels et sociaux et à la manifestation d'un soutien mutuel, en vue d'une plus grande complémentarité de leurs actions. »

#### [Partout, la culture – Politique culturelle du Québec](#)

Pour information :  
Geneviève Barrière,  
Directrice AQLM  
[4545, av Pierre-De Coubertin](#)  
[Montréal \(Québec\) H1V 0B2](#)  
514 252-5244, poste 4  
[g.barriere@loisirpublic.qc.ca](mailto:g.barriere@loisirpublic.qc.ca)